



Paris, le 17 février 2016

Communiqué de presse des services du Premier Ministre

Une campagne vidéo de sensibilisation du grand public : Comment réagir en cas d'attaque terroriste ?

Dans la continuité de la communication lancée fin 2015 avec l'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste », le Service d'Information du Gouvernement et le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale lancent, aujourd'hui, une campagne vidéo pour apprendre aux citoyens les réflexes permettant de se protéger et de sauver des vies en cas d'attaque terroriste.

Comme l'a expliqué le Premier ministre à la suite des attentats du 13 novembre 2015 : « Nous allons vivre longtemps avec la menace terroriste ». Dans ce contexte, il est nécessaire de développer une « culture de sécurité » reposant sur la sensibilisation de la société française aux bons comportements à adopter en cas d'attaque.

Le dispositif de communication comprend plusieurs volets :

- Une vidéo – avec une version sous-titrée et en Langue des Signes Française - d'une durée de 2 min 40, en plusieurs séquences, reprenant le triptyque S'échapper/ Se cacher/ Alerter, auquel s'ajoute un volet d'initiation aux gestes de premiers secours. Cette vidéo est en ligne sur le site : <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

Elle sera notamment diffusée sur les plateformes de vidéos et les réseaux sociaux :

- Le visuel de l'affiche « Comment réagir en cas d'attaque terroriste » sera décliné en annonce diffusée dans la presse quotidienne gratuite, la presse quotidienne régionale et certains titres de la presse hebdomadaire régionale pour couvrir l'ensemble du territoire, à partir du 18 février.
- Des guides de bonnes pratiques sectoriels ont également été conçus.

Les différents messages de l'affiche ont été élaborés en étroite collaboration avec les forces de sécurité intérieure et les ministères concernés. Le complément sur les gestes d'urgence a été travaillé en collaboration avec l'Association Nationale des Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence.